



ARRETE N° 2023-092
DE REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Marches (Drôme) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L131.3 et L 131.4 ;

Vu la demande formulée par M. Alexandre HARDEMAN pour le compte de l'entreprise CEGELEC VALENCE INFRAS, sise Impasse des Muguets ZA Les Marlhés 26300 ALIXAN, dans le cadre du raccordement électrique de M. BELLE, Route des quatre vents à Chatuzange-le-Goubet (26),

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité publique et le bon ordre à l'occasion de ces interventions, étant entendu qu'il ne s'agit en aucun cas d'une autorisation de travaux ;

ARRETE

Article 1 : Les agents de la société CEGELEC VALENCE INFRAS dans le cadre de leurs interventions à compter du 13 décembre 2023, sont autorisés à adapter la circulation par empiètement sur chaussée, dans le sens des points de repères décroissants, Route des quatre vents (plan joint) à Marches, en mettant en place une circulation alternée par feux tricolores, pendant une durée de 20 jours calendaires.

Les stationnements et dépassements seront interdits.

Les agents de ladite société sont autorisés à mettre en place la signalisation appropriée. Ils assureront la sécurité des équipes et des tiers grâce à un balisage adapté.

Article 2 : Le Public sera tenu de respecter la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire, Officier de Police, est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et une ampliation sera transmise à la société intervenante CEGELEC VALENCE INFRAS et à la gendarmerie de Chatuzange-le-Goubet.

Fait à Marches, le 7 décembre 2023
Le Maire,
M. Philippe HOURDOU



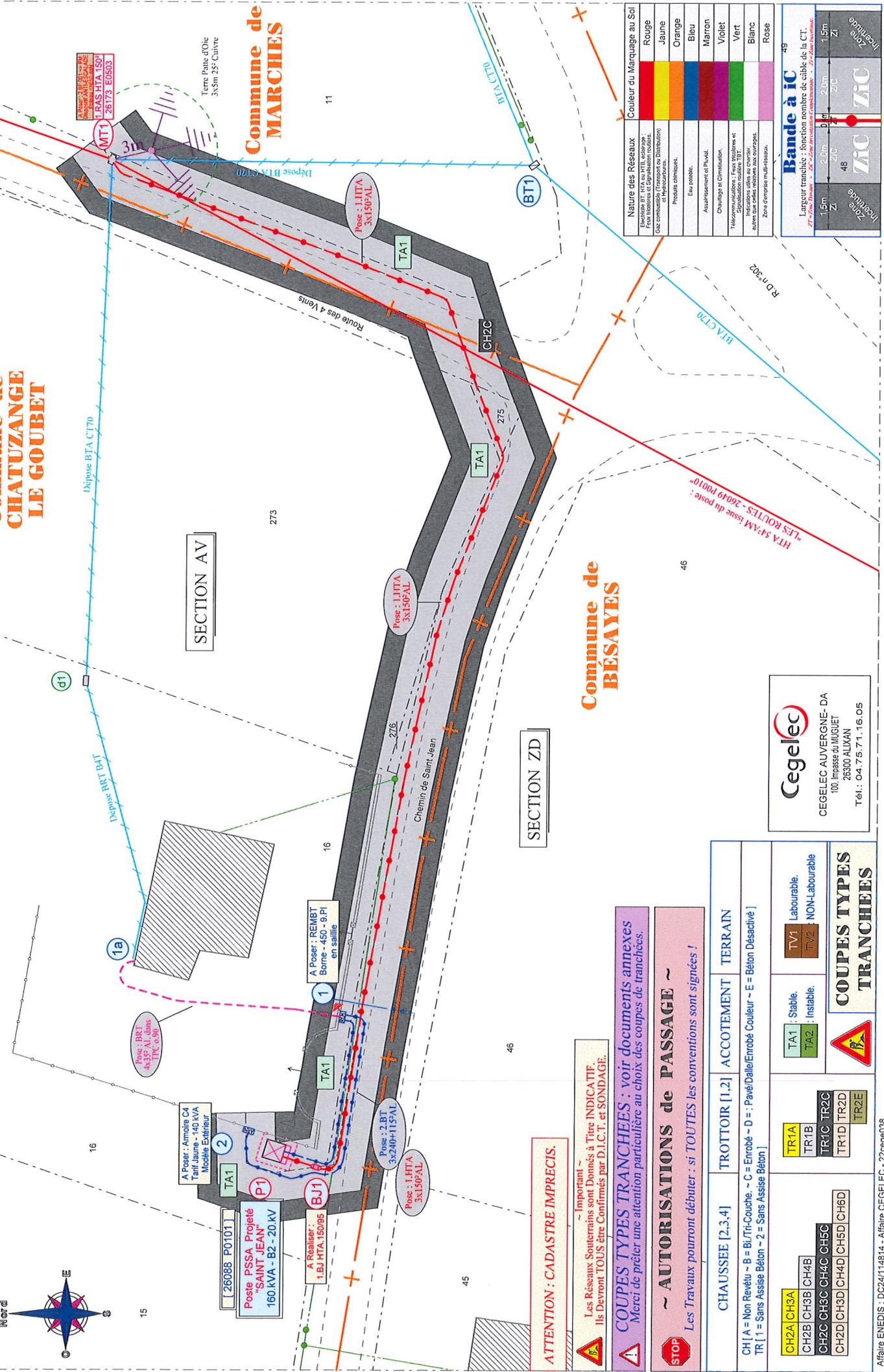
Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour
Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de deux mois à compter de la présente notification ou affichage.

Mairie de Marches
4 Place R. CHOVIN 26300 Marches
Tél.04.75.47.43.24.
Email : contact@marches.fr



Echelle : 1/250e



ATTENTION : CADASTRE IMPRECIS.

~ Important ~
Les Réseaux Souterrains sont Donnés à Titre INDICATIF.
Ils Devront TOUS être Confirmés par D.I.C.T. et SONDAGE.

COUPES TYPES TRANCHÉES : voir documents annexes
Merci de prêter une attention particulière au choix des coupes de tranchées.

STOP
~ **AUTORISATIONS de PASSAGE** ~
Les Travaux pourront débuter : si **TOUTES** les conventions sont signées !

CHAUSSEE [2,3,4]	TROTTOIR [1,2]	ACCOTEMENT	TERRAIN
CH [A = Non Revêtu - B = Bi-Tri-Couche - C = Embrêlé - D = Pavé/Dalle/Embrêlé Couleur - E = Béton Désactivé]	TR [1 = Sans Assise Béton - 2 = Sans Assise Béton]		
CH2A CH3A CH2B CH3B CH4B CH2C CH3C CH4C CH5C CH2D CH3D CH4D CH5D CH6D	TR1A TR1B TR1C TR2C TR1D TR2D TR2E	TA1 : Stable. TA2 : Instable.	TV1 : Labourable. TV2 : NON-Labourable
COUPES TYPES TRANCHÉES			

Cegelec
CEGELEC AUVERGNE-DA
100 Impasse du MUGUET
26300 AULXAN
Tel.: 04.75.71.16.05

Nature des Réseaux	Couleur du Marquage au Sol
Éclairage BT, HTA ou HTB, Kéablage, Câbles de Téléphonie, Câbles de Fibre Optique, Câbles de Télévision, Câbles de Données, Câbles de Chauffage (Transport et Distribution) et Hydrauliques.	Rouge
Produits chimiques.	Jaune
Épis pontés.	Orange
Assainissement et Pluvial.	Bleu
Chauffage et Canalisation.	Marron
Télécommunications (Câbles, Câbles et Spécifications locales, TDR).	Violet
Indications utiles au chantier, autres que celles relatives aux ouvrages.	Vert
Zone d'emplacement multi-réseaux.	Blanc
	Rose



Commune de CHATUZANGE LE GOUBET

Commune de MARCHES

Commune de BÉSAYES

SECTION AV

SECTION ZD

15

11

46

45

46

16

16

273

Terre Platte d'Oie
3x5m 25° Cultive

1 RAS HTA 150V
26173 EG003

1a

1

2

P1

B1J

TA1

TA1

TA1

CH2C

TA1

275

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276

276